



AVIS PUBLIC

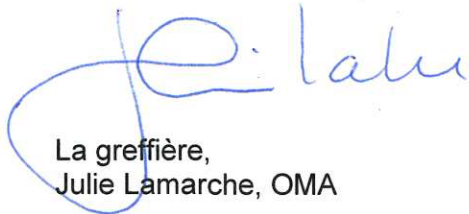
ENTRÉE EN VIGUEUR - RÈGLEMENT NUMÉRO 1571-06-2023

AVIS public est par les présentes, donné par la soussignée que le conseil municipal a adopté, à sa séance ordinaire du 3 octobre 2023, le **Règlement numéro 1571-06-2023 modifiant le règlement numéro 1571 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) afin d'encadrer les bâtiments de quatre logements et plus et le nouveau secteur résidentiel au prolongement de la rue Joliette.**

Ce règlement a pour objet d'encadrer de façon qualitative toute nouvelle construction, agrandissement ou transformation d'un bâtiment résidentiel de quatre logements ou plus incluant l'aménagement paysager, ainsi que le nouveau quartier au prolongement de la rue Joliette, qui comprendra des résidences unifamiliales isolées, jumelées et contiguës.

PRENEZ EN OUTRE AVIS que ce règlement a été approuvé par la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi le 17 octobre 2023, date à laquelle il est entré en vigueur et est disponible pour consultation sur le site Web de la Ville ou à l'hôtel de ville de Cowansville situé au 220, place Municipale, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 30 et le vendredi de 8 h 30 à 13 h 00.

Donné à Cowansville, ce 31 octobre 2023



La greffière,
Julie Lamarche, OMA